CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM326 **Valable du 13/12/2022 au 12/12/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/01/1980
Forme juridique : SAS

Capital : 300 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST OMER

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 318 290 988 00050
Code NACE : 4311Z
Numéro caisse de congés payés : 0024636/A

Assurance Responsabilité travaux :
SMA SA H74915P1351000 002134807/0

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 1351000/002 149374/2

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Dénomination sociale : HELFAUT TRAVAUX

ZA LA FONTAINE COLETTE
BILQUES
62570 HELFAUT

Téléphone : 03 21 12 73 80 **Fax :** 03 21 12 73 86
Portable : 06 27 08 47 86
Responsabilité légale : COCHET PASCAL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsable Technique : COLIN SOPHIE

Site internet : www.helfauttravaux.com
E-mail : sophie_c@helfaut-travaux.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	87	EFF4	18 956 691	CA8
Dans l'activité	15	EFF2	2 825 056	CA6

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 20/06/2025	13/12/2022	12/12/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 15/10/2025

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR

Version 2025